

par toutes les phases de la décrépitude et de l'impuissance mais que Dieu, dans sa bonté, l'avait achevé en plein jour ». Je serais presque porté à appliquer ces paroles au Commonwealth britannique à l'heure actuelle. Je dis tout cela en insistant d'autant plus que je suis parfaitement certain qu'aucun ministre britannique n'aurait le courage d'adopter cette voie. Les paroles d'A.J.B. que vous citez sont caractéristiques. Peut-être me laisserez-vous y ajouter quelque chose: que la mort peut bien être inévitable et donc juste, mais qu'elle n'en est pas moins le salaire du péché!

« Vous savez, vous êtes la seule personne devant qui je peux blasphémer de la sorte parce que vous voulez à tout prix obtenir un règlement qui soit plus qu'un pis-aller d'une honnêteté douteuse.

« P.S. Cette lettre est trop longue. J'aurais pu la résumer en un tour de phrase. Vous dites très justement dans votre lettre qu'« un envoyé responsable uniquement devant le Gouvernement canadien ne peut être qualifié avec exactitude d'adjoint à l'envoyé nommé par un autre gouvernement. » C'est vrai et il est vrai aussi qu'un envoyé responsable uniquement devant le Gouvernement canadien ne peut être qualifié avec exactitude d'envoyé de Sa Majesté britannique. Ces mots « un autre gouvernement » équivalent au mot *finis* à la dernière page de l'histoire du Commonwealth britannique. »

Ce qui ressort de ces lettres avec le plus d'intérêt pour celui qui étudie l'évolution constitutionnelle du Canada, c'est le fait que, en dépit des dénégations de Percy, en 1919 les Britanniques consentaient probablement à s'asseoir pour examiner les fondements de l'édifice impérial. Assurément, Percy reconnaît que lui (et l'on peut raisonnablement supposer qu'il n'était pas le seul parmi les Anglais influents de l'époque) aurait préféré examiner la structure de base de l'Empire plutôt que de le laisser tout simplement s'effondrer peu à peu. Son projet de représentation diplomatique unifiée pour l'Empire, projet qui avait de gros appuis au sein du Cabinet britannique, montre même qu'on voulait bien introduire des changements fondamentaux dans le régime.

On peut vérifier l'exactitude de ce que dit Percy quant au fait que le Gouvernement britannique était disposé à accepter toute demande raisonnable de la part du Canada, à la facilité avec laquelle la représentation canadienne à Washington a pu être établie au cours des deux années suivantes. Le fait que le représentant n'ait pu être envoyé à Washington avant 1927 laisse supposer que le Gouvernement canadien redoutait d'introduire un changement d'une si grande portée à la structure impériale; peut-être craignait-il que ce changement puisse contraindre à parler en termes d'ultimatum. Que cela soit vrai ou non, on peut affirmer sans crainte que la longue et lente évolution suivie par l'autonomie canadienne n'a pas été, comme on l'a souvent prétendu, le résultat d'une pression ininterrompue de la part du Canada afin d'obtenir une plus grande indépendance à l'égard d'un Gouvernement impérial déterminé à garder jalousement ses prérogatives.

Ces lettres démontrent que l'une des présuppositions tacites de l'époque